



Syndicat
Olivier de Serres

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 007-240700245-20220427-CS2022_16-DE

COMITE SYNDICAL du 27 avril 2022

Délibération n° CS 2022-16 Désignation du secrétaire de séance

Le Comité Syndical du Syndicat Olivier de Serres s'est réuni le mercredi 27 avril 2022, à 18 heures, à la Maison de l'Eau – 705, route de la Gare - 07580 Saint Jean le Centenier, sous la présidence de son Président en exercice, Monsieur Joseph FALLOT.

Date de convocation : 08 avril 2022.

Présents : Mesdames Sylvie EBERLAND (Lanas), Brigitte MICHEL (Lanas), Agnès DUDAL (Mirabel), Mireille GUIVARCH (Rochechecombe), Vanessa VIVERT PERRIER (Saint Gineys en Coiron), Michèle GILLY (Saint Laurent sous Coiron), Marie FARGIER (Villeneuve de Berg).
Messieurs Cédric MALLET (Berzème), Jean-Pierre LADREYT (C.A.P.C.A.), Mickaël CROS (Darbres), Jean-Pierre GLADIEUX (Darbres), Jean-Pierre COLLIGNON (Lavilledieu), Michel PASTRE (Lavilledieu), Antoine LAINE (Lussas), Gilbert MARCON (Mirabel), Jean-Yvon MAUDUIT (Rochechecombe), Joseph FALLOT (Saint Germain), Charles RICHARD (Saint Germain), Jean-François CROZIER (Saint Gineys en Coiron), Driss NAJI (Saint Jean le Centenier, arrivé à 18 h 25, durant l'exposé du point 4), Didier BOYER (Saint Jean le Centenier), Jean-Claude BACCONNIER (Saint Maurice d'Ardèche), Jean-Jacques GIRARD (Saint Pons), Stéphane VALLOS (Saint Maurice d'Ardèche), Marc ARNAUD (Saint Pons), Stéphane CHAUSSE (Villeneuve de Berg), Antoine ALBERTI (Vogüé), Gaël EPISSÉ, (Vogüé).

Excusés : Messieurs Yannick GUENARD (Berzème, procuration à Cédric MALLET), Christophe COING (C.A.P.C.A., procuration à Jean-Pierre LADREYT).

Absents : Madame Chantal GORIANOFF (Saint Pons).
Messieurs Didier LOYRION (Saint Andéol de Berg), Stéphane PEREYRON (Saint Andéol de Berg), Emmanuel RAOUX (Saint Laurent sous Coiron), Mathieu ANDRE (Saint Maurice d'Ibie).

Procuration de vote : 2

- Yannick GUENARD à Cédric MALLET,
- Christophe COING à Jean-Pierre LADREYT.

Membres en exercice : 36 Présents : 27

Quorum : 19.

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Le Président Joseph FALLOT propose Monsieur Jean-François CROZIER.

A l'unanimité, soit 29 voix Pour, Monsieur Jean-François CROZIER est désigné secrétaire de séance par les membres du Comité Syndical.

Formalités de publicité
effectuées le 20 mai 2022

Le Président,
Joseph FALLOT

